

Le coût de l'immigration annuelle supplémentaire : 18 milliards d'euros

Communication de Jean-Yves Le Gallou au Colloque de l'Institut de géopolitique des populations sur le thème : « Peut-on raisonnablement calculer les coûts de l'immigration ? » le jeudi 16 février 2012

Les travaux sur le coût de l'immigration sont anciens. Les premiers d'entre eux remontent aux années 1980/1990. Ces études ont été depuis actualisées et complétées par les travaux de l'Institut de géopolitique des populations.

Ma démarche est différente. Je me bornerai ici à évaluer le coût budgétaire et économique des seules arrivées nouvelles.

La question est la suivante : Il est entré, en 2010, 200 000 étrangers supplémentaires en France, combien cela a-t-il coûté ?

- en fonctionnement des services publics et en redistribution sociale ;
- en investissements en infrastructures et en logements à réaliser pour accueillir cette population nouvelle ;
- en indemnisation du chômage induit par cette main-d'œuvre supplémentaire.

Pour parvenir à ces évaluations nous travaillerons, compte tenu des incertitudes et des imperfections des chiffres officiels, en ordre de grandeur.

Pour conclure nous nous interrogerons sur l'étrange aveuglement des responsables budgétaires, des économistes, des chefs syndicalistes et des écologistes qui se refusent trop souvent à une analyse simplement objective des phénomènes migratoires.

2010 : 200 000 entrées nouvelles

Pour 2010, les chiffres officiels (ici arrondis) du ministère de l'Immigration¹ sur les titres de séjour sont les suivants :

- Titres permanents : 135 000 (travail, regroupement familial, réfugiés, maladie) ;
- Titres temporaires : 120 000 (étudiants, travailleurs, demandeurs d'asile) ; ce chiffre doit évidemment être interprété puisqu'une partie des titres délivrés l'année d'avant sont évidemment caducs ; on retiendra tout de même que par rapport à 2009, ce sont 20 000 titres supplémentaires qui ont été attribués ;
- Elèves primo-arrivants : à l'exception de 6 000 enfants bénéficiant de titres de séjour propres attribués au titre du regroupement familial, les mineurs ne sont pas comptabilisés dans les chiffres officiels évoqués ci-

¹ Source : « Immigration et présence étrangère en France en 2010, rapport du SOPEMI, novembre 2011.

dessus. Or l'Education nationale² a comptabilisé, en 2010/2011, 38 000 élèves primo-arrivants scolarisés dans les premier et second degrés. C'est donc au moins 35 000 entrées supplémentaires qu'il faut ici comptabiliser (compte-tenu des enfants pas encore en âge d'être scolarisés).

On arrive donc ici à un chiffre de 190 000 entrées nouvelles : un chiffre doublement par défaut puisqu'en dehors des mineurs pris en compte à partir des statistiques de l'Education nationale il omet deux catégories d'entrées d'étrangers :

- les ressortissants des nouveaux pays de l'Union européenne, notamment de Pologne et de Roumanie ;
- les clandestins dont le chiffre est par nature difficile à connaître mais approchable par au moins deux points de vue complémentaires :
 - les déboutés du droit d'asile au nombre de 30 000 à 40 000 par an dont peu repartent ;
 - les bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat (AME) dont le nombre croît régulièrement de près de 15 000 par an.

On dépasse donc largement le chiffre de 200 000 entrées nouvelles par an. Même en tenant compte de certains retours au pays de la part de bénéficiaires de titres permanents, le solde net de 200 000 entrées nouvelles est incontestablement atteint.

Certes, les tenants médiatiques de la thèse officielle minorant les chiffres de l'immigration évoqueront les chiffres de l'INSEE : 72 000 entrées nettes en 2010... mais il s'agit de données provisoires appelées à changer. Ainsi, de 1999 à 2005, l'INSEE avait évalué les entrées nettes à 90 000 par an en moyenne, avant, en 2008, de corriger ces chiffres d'un « ajustement » (*sic*) de 660 000 personnes, soit 95 000 par an de plus. Nous ne pouvons qu'inciter le lecteur à se reporter à ce tableau, ô combien éclairant, sur les méthodes statistiques de manipulation de l'opinion³.

Ajoutons que ces 180 000 entrées nettes annuelles (de 1999 à 2005) sont la balance des entrées et des sorties du territoire, les entrées d'étrangers en France étant en partie compensées par le départ de Français à l'étranger.

Nous retiendrons donc, pour 2010, comme un minimum le chiffre de 200 000 entrées nettes d'étrangers, soit, en ordre de grandeur, 0,3% de la population résidant en France et 5% de la population étrangère déjà présente ; et 0,4% de la population scolaire des premier et second degrés.

² Source : Projet de loi de finances pour 2012, document de politique transversale : « Politique française de l'immigration et de l'intégration ».

³ Voir annexe de fin : http://insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon02151

Fonctionnement des services publics et redistribution sociale : 3 milliards

Les dépenses publiques françaises s'élevaient en 2007 à près de 1 000 milliards⁴.

Les étrangers présents en France en bénéficient à due proportion, l'un des attraits de la France étant précisément la qualité de ses services publics et de ses infrastructures. Par ailleurs, et en l'absence de toute préférence nationale, les étrangers dès leur arrivée en France (y compris comme clandestins) bénéficient d'un ensemble de prestations sociales.

Un simple calcul proportionnel conduit à chiffrer à 3 milliards le coût de ces avantages et prestations.

On peut, certes, objecter que certaines dépenses sont indépendantes du nombre des résidents (la défense ou la protection de l'environnement, par exemple), ou que pour d'autres les étrangers en bénéficient moins compte tenu de la structure démographique des nouveaux arrivants, les prestations vieillesse par exemple.

A contrario la charge publique des nouveaux étrangers est plus que proportionnelle à leur nombre dans de nombreux domaines :

- Pour la **scolarité**, 40 000 élèves primo-arrivants coûtent (à 7 000 euros la place) plus de 280 millions d'euros, d'autant qu'ils sont généralement placés dans des classes à l'encadrement renforcé.
- Pour la **santé**, la moindre proportion de personnes âgées dans la population primo-arrivante que dans la population générale joue dans le sens d'un moindre coût ; a contrario, le pourcentage des enfants et des femmes en âge d'être mères y est plus élevé ; et surtout le regroupement familial bénéficie souvent à des parents malades ; enfin les étrangers, en particulier venus d'Afrique, souffrent proportionnellement plus que la population générale de pathologies lourdes : tuberculose, sida, notamment. A titre de comparaison on notera que les 228 000 bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat coûtent 580 millions d'euros⁵, soit plus de 2 500 euros par tête, chiffre supérieur à la moyenne nationale des dépenses de santé par tête.
- S'agissant de **l'ordre et de la sécurité publique**, les étrangers sont aussi davantage concernés : dans les tribunaux administratifs de Paris, Marseille, Lyon et Lille, la moitié du contentieux les implique ; 20 % des détenus sont étrangers (et 50 % sont des binationaux).

⁴ Source : Eurostats, dans l'étude de l'Institut Thomas More sur l'analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne.

⁵ Rapport au Parlement sur « Les orientations de la politique de l'immigration et de l'intégration » pour 2010. Décembre 2011. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000036/0000.pdf>

- Quant aux **affaires économiques**, il s'agit pour l'essentiel de déduction de charges sociales dont bénéficient principalement les petits salaires, ce qui concerne les étrangers nouvellement arrivés lorsqu'ils travaillent en situation régulière.
- Pour le **logement**, les crédits d'hébergement (programme 177) qui bénéficient très largement aux étrangers et singulièrement aux nouveaux arrivants, notamment clandestins, s'élèvent à 1,1 milliard en 2012.
- Pour être complet, il faudrait aussi évoquer des **dépenses spécifiques** : 330 millions au titre des mesures d'accueil et d'hébergement des seuls demandeurs d'asile ; la prise en charge des mineurs isolés fait aussi l'objet de mesures particulières à hauteur de 41 millions pour le seul département de Seine-Saint-Denis. L'accès aux différents services publics – nationaux locaux – de justice, de santé, d'éducation, d'aide sociale, nécessite aussi la mise en place d'un coûteux réseau d'interprètes et d'intermédiaires culturels.

Réalisation des infrastructures d'accueil : 15 milliards d'euros

Ces raisonnements en coûts moyens sont tout à fait insuffisants car chaque arrivée nouvelle nécessite des investissements nouveaux. C'est ce qu'a justement rappelé Maurice Allais, le seul prix Nobel français d'économie :

« Les raisonnements économiques sur l'immigration sont ici généralement tout à fait superficiels. C'est un fait que dans les différents pays, le capital national reproductible est de l'ordre de quatre fois le revenu national. Il en résulte que lorsqu'un travailleur immigré supplémentaire arrive, il faudra finalement pour réaliser les infrastructures nécessaires (logements, hôpitaux, écoles, universités, infrastructures de toutes sortes, installations industrielles, etc.) une épargne supplémentaire égale à quatre fois le salaire annuel de ce travailleur. Si ce travailleur arrive avec une femme et trois enfants, l'épargne supplémentaire nécessaire représentera suivant les cas, dix à vingt fois le salaire annuel de ce travailleur, ce qui manifestement représente pour l'économie une charge très difficile à supporter⁶. »

Ainsi Maurice Allais considère qu'une personne nouvelle coûte en infrastructure (logements, routes, hôpitaux, écoles, lieux de travail, etc.) quatre fois son revenu annuel : sur la base du SMIC à 1 073 € nets c'est un coût chargé (salaire direct et indirect) de 2 000€ par 12 mois par 4 ans soit 100 000 €. Pour 200 000 entrées nouvelles cela représente un coût de 20 milliards d'euros.

Bien sûr, c'est plus compliqué que cela dans la réalité : en Ile-de-France, par exemple, où arrivent 40 % des immigrés, une partie de la charge de structure est supportée par les Franciliens eux-mêmes qui s'éloignent du centre et assument ainsi des coûts de logement et de transports supérieurs. Et il y a aussi une dégradation de leurs conditions de vie.

Pourtant si l'on décortique les différentes infrastructures on retombe bien sur un chiffre élevé.

⁶ Maurice Allais : *Nouveaux Combats pour l'Europe, 1995-2002 : Un aveuglement suicidaire. Pour une autre Europe*. Clément Juglar 2002.

Places dans les établissements scolaires : en estimant à 25 000 € le coût moyen d'une place nouvelle dans un établissement scolaire, 40 000 primo-arrivants conduisent à une charge d'investissement de **un milliard**.

Logements : en ce qui concerne la seule Ile-de-France, les besoins en logements sont évalués à 30 000 pour la décohabitation, 10 000 pour la rénovation, 20 000 pour les nouveaux arrivants (au nombre de 80.000 s'agissant des nouveaux immigrés) ; l'équation est simple : 20 000 logements de 50 m² (minimum pour 4 personnes) à 3 500 € le m²⁷ cela représente 3 500 000 000. Or l'Ile-de France n'accueille que 40 % des étrangers nouveaux : ainsi, même en tenant compte du moindre coût du logement en province (même dans les régions à forte immigration où la rareté tire le prix du logement vers le haut) l'investissement en logements nécessaires pour faire face à l'afflux de 200 000 étrangers nouveaux se monte à **7 milliards**.

Transports urbains régionaux : là aussi l'exemple de l'Ile-de France est éclairant ; l'immigration y a été forte mais les investissements dans les infrastructures négligées ; la situation s'y est donc profondément dégradée. Résultat : un plan pour le Grand Paris a dû être élaboré. Le protocole d'accord Etat/Région signé le 26 janvier 2010 prévoit 32 milliards d'investissements, en quinze ans, de 2011 à 2015, soit plus de 2 milliards par an. En prenant en compte ce type de besoin sur l'ensemble de la France, c'est un chiffre de **4 milliards** qu'il faut retenir.

Prisons : les étrangers occupent 13 000 places de prison ; augmenter leur nombre de 5 % cela nécessite la création de 650 places de prison supplémentaires : à 130 000 € la places⁸ cela représente près de **100 millions** d'euros.

Universités : 15 000 étudiants supplémentaires, cela nécessite un investissement de près de **400 millions** d'euros.

Hôpitaux : la France dispose de 6,9 lits d'hôpitaux par habitant ; pour maintenir ce ratio, il faut donc 1 380 lits d'hôpitaux supplémentaires pour soigner 200 000 étrangers supplémentaires, ce qui représente l'équivalent de trois hôpitaux, soit un coût d'investissement minimum de **700 millions** d'euros.

On arrive ainsi à un chiffre de **13 milliards d'euros, chiffre par défaut** car omettant de nombreux investissements : réseaux locaux des urbanisations nouvelles (routes, eau, assainissement, ordures ménagères) ; équipements locaux de proximité ; réseaux routiers et ferroviaires locaux et nationaux.

On retiendra donc le chiffre de 15 milliards pour les investissements publics et le logement. L'écart de 5 milliards avec l'ordre de grandeur de Maurice Allais peut s'expliquer ainsi : par la part des investissements nécessaires à la production que nous ne prenons pas en compte dans la mesure où dans une économie en fort sous-emploi l'arrivée d'une main d'œuvre nouvelle ne nécessite pas

⁷ Source : Hors-série *Capital*, décembre 2011.

⁸ Selon les estimations de Débat and Co, le site de chiffrage des programmes présidentiels pour 2012.

d'investissements nouveaux puisqu'elle se substitue pour l'essentiel à une main-d'œuvre placée ou maintenue au chômage.

En sous-emploi, à immigration nouvelle, faiblesse ou inexistence des recettes induites

Le pont aux ânes des défenseurs médiatiques de l'immigration ce sont les recettes qu'elle induirait. On le verra : elles sont au mieux négligeables, plus probablement inexistantes.

Notons d'abord que les migrations au titre du travail concernent moins de 23 000 personnes ; contrairement aux exemples soigneusement choisis par les médias, il s'agit rarement de personnalités aussi hautement qualifiées qu'indispensables : créées à grands renforts de publicité, les cartes « compétences et talents » ne concernent que 365 cas (autant que les membres du clergé...) ; les bénéficiaires d'une carte scientifique sont au nombre de 1 265. Au total ces catégories représentent moins de 7 % des entrées au titre du travail ; pour l'essentiel les entrées au titre du travail concernent des travailleurs peu ou pas qualifiés, dans la restauration, le BTP et les services à la personne ; il s'agit d'ailleurs très souvent de régularisations. Leurs contributions sociales sont donc modestes, au mieux de 10 000 à 15 000 € par an, d'autant que les employeurs bénéficient de déductions de charges pour les bas salaires.

En tout cela représente probablement moins de 300 millions d'euros.

Toutefois une partie des entrants au titre du regroupement familial occupe ensuite un travail, de même que certains étudiants qui ont juridiquement la possibilité d'exercer un travail à mi-temps. Au total on peut estimer de 50 000 à 70 000 entrants le nombre des nouveaux résidents étrangers exerçant légalement une activité professionnelle : généralement pour des travaux peu qualifiés et parfois à temps partiel, ce qui ne peut générer que des recettes modestes de cotisations sociales, au mieux entre 500 et 700 millions d'euros.

Ces cotisations sociales auraient de toute façon été perçues par maintien ou retour à l'emploi de chômeurs français ou résidents étrangers en France. Dans ces conditions il n'y a pas de balance positive pour l'emploi étranger.

Emploi étranger et coût du chômage : 400 à 600 millions

Le débat sur les coûts et avantages de l'immigration est généralement biaisé : les dépenses sont certaines, les recettes douteuses. Le déséquilibre financier est ainsi structurel.

Les dépenses sont certaines puisque le simple fait d'entrer en France ouvre automatiquement une multitude de droits : accès à des services public, accès au logement (d'autant qu'il y a un « droit au logement »), accès à des prestations sociales. L'immigration supplémentaire entraîne donc mécaniquement la hausse du nombre de bénéficiaires des dépenses publiques : et ce, que les nouveaux

immigrés soient réguliers ou clandestins, au travail ou non, au travail déclaré ou au noir.

En revanche, les recettes sont inexistantes ou douteuses : inexistantes en absence de travail ou dans le cas du travail au noir ; douteuses dans le cas d'un travail légal qui aurait pu être occupé par un chômeur. Or il n'y a pas de cotisations supplémentaires : dans un pays qui a 10 % de chômeurs, un immigré de plus, ce n'est pas un emploi de plus.

Il faut en effet prendre en compte l'ampleur du chômage en France : fin 2011, 2 874 500 chômeurs sans aucune activité, 4 270 700 chômeurs sans activité ou exerçant une activité réduite. Soit un taux de chômage absolu frappant 10 % de la population active, 12 % des actifs hors fonction publique et montant à 15 % et 18 % en prenant en compte le chômage partiel. Ces chiffres augmentent de près de 1 % par mois : plus 150 000 travailleurs sans emploi du tout en 2011, plus 210 000 prévu par l'UNEDIC en 2012. Dans ces conditions l'accès d'étrangers supplémentaires sur le marché de l'emploi paraît déraisonnable. **D'autant plus que le taux de chômage des étrangers est le double de la moyenne nationale⁹ (près de 20 % aujourd'hui) et que celui des descendants d'immigrés âgés de 15/24 ans atteint 35 %¹⁰. Les immigrés qui entrent aujourd'hui sont les chômeurs de demain.**

On connaît l'antienne cent fois répétée : « Les étrangers font le travail que les Français ne veulent plus faire ». Pour être plus exact, il faudrait dire : « ou que les étrangers déjà installés et les immigrés de la seconde génération ne veulent plus faire non plus ». En effet, selon les statistiques officielles de l'INSEE, le taux de chômage des étrangers, hors Union européenne, est le triple de la moyenne nationale¹¹ (près de 30 % aujourd'hui) et celui des descendants d'immigrés âgés de 15/24ans dépasse 35 %¹², soit deux fois la moyenne nationale. **Les immigrés qui entrent aujourd'hui en France maintiennent des étrangers déjà présents au chômage ; et ce sont les parents de chômeurs de demain.**

Pour une raison simple : l'immense réservoir de main-d'œuvre qui se presse à nos portes tire les salaires à la baisse tandis que l'Etat-providence assure à tous un revenu minimal ; d'où le développement simultané du chômage, de la baisse des salaires et de la montée des déficits.

Le prix du travail manuel doit être revalorisé : car le muscle intelligent est aussi nécessaire que le cerveau mou assis devant l'ordinateur. Mais cela sera impossible tant que les frontières resteront ouvertes.

Un Etat-providence dans une économie sans frontières est une folie : il faudra choisir !

⁹ Source INSEE : Nombre de chômeurs et taux de chômage selon la nationalité, le sexe et l'âge en 2009 :

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03323

¹⁰ Source : ministère de l'Immigration - *Infos migrations*, mai 2011.

¹¹ Source INSEE : Nombre de chômeurs et taux de chômage selon la nationalité, le sexe et l'âge en 2009 :

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon03323

¹² Source : ministère de l'Immigration - *Infos migrations*, mai 2011.

Les 50 000 ou 70 000 emplois occupés en 2010 par les nouveaux étrangers ont entraîné la mise ou le maintien au chômage d'un nombre équivalent de Français ou de résidents étrangers en France.

Sur la base d'une indemnisation journalière de 35 € par jour, cela représente un coût de 400 à 600 millions.

Coût de l'immigration nouvelle : 18 milliards d'euros

Au total l'immigration nouvelle coûte chaque année 18 milliards d'euros à la France, près du quart du déficit budgétaire.

Les autruches et les tartuffes

Pourtant la crainte du politiquement correct est si forte que personne n'ose aborder les aspects catastrophiques de l'immigration. C'est le règne des autruches et des tartuffes.

- Des budgétaires cherchent des économies partout mais les crédits pour l'immigration, qui ne sont pas « limitatifs » mais « évaluatifs », continuent, eux, d'augmenter et de connaître une croissance à deux chiffres.

- Des syndicalistes prétendent défendre les salaires et lutter contre le chômage mais ils n'ont pas un mot contre le dumping social de l'immigration et militent même en faveur des clandestins.

- Des sociaux-démocrates, défenseurs de l'Etat-providence, restent les bons petits soldats de la mondialisation et du sans-frontiérisme.

- Des libéraux à œillères soutiennent que l'immigration est indispensable à l'économie compte-tenu du manque de main-d'œuvre locale, manque de main-d'œuvre locale qui s'explique par le fait que les salaires pour les tâches peu qualifiées sont fixés à un niveau inférieur à la valeur du marché national.

- Certains écologistes sincères luttent pour limiter les surfaces des zones constructibles et s'opposent à la densification des villes mais les élus écologistes politisés à l'extrême gauche soutiennent l'immigration régulière et clandestine qui accroît la pression foncière.

- En Ile-de France, certains privilégiés de la plaine de Versailles, du parc naturel du Vexin et du plateau d'Orsay se mobilisent contre le « bétonnage » tout en ayant apporté majoritairement leurs suffrages à des partis refusant de remettre en cause l'immigration.

- Saluons tout de même la grande lucidité de Madame Parisot et du MEDEF : dans leur univers courtermiste ils ont raison d'être favorables à l'immigration qui

privatise les profits immédiats et socialise les pertes d'aujourd'hui et de demain. Reste qu'il faudra bien payer les pertes un jour !

Pour les autres, ce n'est pas seulement le courage qui est aux abonnés absents. C'est aussi la lucidité, la cohérence et l'intelligence. Qui osera dire que la France n'a plus les moyens de se payer 200 000 immigrés supplémentaires chaque année ?

Il faudra bien trancher le Nœud gordien !

[Maurice Allais et le coût de l'immigration](#)

[L'économie de l'immigration](#)

[Immigration : un nécessaire renversement des perspectives politiques et idéologiques](#)

[Immigration : l'illusion de l'intégration](#)

[Peut-on raisonnablement calculer le coût de l'immigration ? - Colloque de l'Institut de Géopolitique des Populations](#)

[L'économie de l'immigration](#)

[Le droit de vote des immigrés, l'arbre qui cache la forêt des naturalisations](#)

[De l'immigration à l'invasion ?](#)

[« La préférence nationale : réponse à l'immigration » : un classique à redécouvrir](#)

[Immigration : il est temps d'appliquer le principe de précaution \(édito 05/09\)](#)

Annexe

Composantes de la croissance démographique
en milliers

Année	Population au 1er janvier	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire évalué	Ajustement*
2002	61 385	792,7	545,2	+ 247,5	+ 97	+ 94

Composantes de la croissance démographique
en milliers

2003	61 824	793,0	562,5	+ 230,6	+ 102	+ 94
2004	62 251	799,4	519,5	+ 279,9	+ 105	+ 94
2005	62 731	806,8	538,1	+ 268,7	+ 92	+ 95
2006	63 186	829,4	526,9	+ 302,4	+ 112	0
2007	63 601	818,7	531,2	+ 287,5	+ 74	0
2008	63 962	828,4	542,6	+ 285,8	+ 57	0
2009	64 305	824,6	548,5	+ 276,1	+ 67 (p)	0
2010	64 648 (p)	832,8	551,2	+ 281,6	+ 72 (p)	0
2011	65 001 (p)	827,0 (p)	555,0 (p)	+ 272 (p)	+ 77 (p)	0
2012	65 350 (p)

* Les arrondis ne permettent pas de retrouver la population de l'année suivante par simple sommation.

Champ : France

Sources : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

http://insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATnon02151

Conclusion : pour les années pour lesquelles l'INSEE a procédé à des « ajustements », le solde migratoire s'établit bien à 190 000.

Une simple question : comment des statisticiens prétendument sérieux et présumés honnêtes peuvent-ils afficher pour après 2006 des chiffres de solde migratoire de moitié inférieurs à ceux de 1999 à 2005 (les ajustements antérieurs portant sur les années 1999 à 2005) ?

Les chiffres donnés par l'INSEE depuis 2006, sont en contradiction complète avec les autres statistiques de l'immigration tout comme avec les propres chiffres de l'INSEE pour les soldes migratoires des années antérieures : ce ne sont rien d'autre que des bobards statistiques.